

# HORAIRES

Le niveau correspond au niveau acquis ou en cours d'acquisition, même si le cavalier n'a pas passé les galops.

Mercredi	Jeudi		Vendredi		Samedi
<b>10h15 - 11h45</b> Débutant					<b>9h30-10h30</b> Mini cavalier
<b>11h15 - 12h45</b> Galop 1/2					<b>10h-11h30</b> Galop 5/6
<b>13h45-15h15</b> Galop 2/3					<b>11h-12h30</b> débutant
<b>14h45-16h15</b> Galop1					<b>13h30-15h</b> Galop 3/4
<b>15h45-17h15</b> Galop 4/5	<b>18h30-19h30</b>	Travail à pied tous niveaux	<b>18h-19h30</b>	Adulte loisir confirmé	<b>14h30-16h</b> Galop 2/3

TARIFS COURS COLLECTIFS	Mini cavalier	Moins de 12 ans (2013-2019)	12-18 ans (2006-2012)	Adulte
Année de cours	598 €	696 €	733 €	783 €
Cours à l'unité	28 €	30 €	35 €	35 €
Carte de 8 cours	220	260	280	280
TARIFS COURS PARTICULIERS	Tous les cavaliers			
Cours à l'unité	55			
Carte de 10 cours	475			
INSCRIPTION & licence	Mini cavalier	Moins de 12 ans (2013-2019)	12-18 ans (2006-2012)	Adulte
Frais d'inscription	10€	25 €	25 €	25 €
Licence FFE	25 €	25 €	25 €	36 €

NOM ..... PRENOM.....

Adresse : .....

.....

Date de Naissance.....

Téléphones pour joindre les responsables de l'enfant

Mère ..... Père ..... Autres

(précisez).....

Adresse mél : .....

.....

Niveau équestre : ..... N° de licence FFE .....

Horaire

Jour : ... Heure : .....

Cours hebdomadaire à l'année :..... + Adhésion ... + licence... .... Total =.....

Je soussigné(s) Nom(s) Prénom

(s).....

responsables légal(aux) de l'enfant autorise(nt) l'enfant à pratiquer les activités équestre proposées par easyCheval et déclare(nt) que mon enfant ne présente pas de contre indication médicale à la pratique de l'équitation, et autorise la gérante d'easyCheval et/ou le moniteur en charge des cours, le cas échéant à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

L'inscription est annuelle dans le cas où je choisis de payer en plusieurs fois, je m'engage à effectuer l'intégralité du paiement y compris en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année qu'elle que soit la raison.

Dans le cadre de la RGPD j'accepte l'utilisation de mes données par easyCheval, à des fins administratives et la communication d'informations sur les activités de l'écurie. easyCheval s'engage à ne pas fournir des données à des tiers à l'exception de la fédération française d'équitation. Les données sont également utilisées pour contracter la licence auprès de la FFE.

Je m'engage à n'exercer aucune poursuite envers easyCheval ou la gérante de l'écurie ou le moniteur en cas de non respect du règlement intérieur ci-joint.

A....., le ..... (ajouter la mention manuscrite lu et approuvé et signer)

## **REGLEMENT INTERIEUR EASYCHEVAL**

### **I – Dispositions générales :**

L'écurie easyCheval est une EARL immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 793 097 528.

L'écurie exerce les activités suivantes : cours et stage d'équitation, tourisme équestre, locations d'équidés (pour les mineurs sous la responsabilité des parents), travail et valorisation des chevaux et poneys, baptême de poneys en présence des parents (ou autres personnes responsables de l'enfant), activités à pied autour du cheval (travail en main et à pied).

**L'enseignement de l'équitation est encadré par un(e) moniteur(trice) titulaire de BPJEPS équitation.**

### **II – Procédure d'inscription:**

Pour s'inscrire, les personnes doivent s'acquitter des frais d'inscription et remplir le document et prendre connaissance du règlement intérieur et le signer, (signature des représentants légaux pour les mineurs) et s'engager à le respecter.

### **III – Responsabilité pour les personnes mineures :**

**Dans l'enceinte de l'établissement, en dehors des horaires des séances d'équitation ou de stages les personnes mineures sont placées sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants. Les enfants qui ne participent pas aux activités sont sous la seule responsabilité de leurs parents.**

Les parents renoncent à tout recours contre easyCheval et son personnel en cas d'accident survenus :

a) dans le cas où ils laissent leur enfant seul dans l'établissement en dehors de la plage horaire de l'activité

b) dans le cas d'un accident impliquant un enfant qui ne participe pas aux activités.

c) en cas de non respect du règlement intérieur

### **IV - Demi pension**

Dans le cadre des demi pension, les séances en dehors des cours se déroulent sous la seule responsabilité des cavaliers ou pour les personnes mineures sous la responsabilité de l'un de ses responsables légaux (ou autres personnes désignés dans le contrat de demi pension par les responsables légaux).

### **V – Sécurité :**

**Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.**

Les chiens et autres animaux domestiques ne sont pas admis.

L'accès à l'établissement est interdit en dehors des heures d'ouverture et en l'absence de la gérante de l'écurie.

**Le port d'un casque norme NF pour les activités équestre est obligatoire pendant les séances d'équitation.** Les cavaliers doivent venir avec leur propre casque, en cas d'oubli easyCheval prête un casque mais n'est pas responsable en cas d'accident si celui-ci n'est pas parfaitement adapté à la tête du cavalier. **Pour les cours de niveau intermédiaire et de niveau Galop 1 et plus, le port d'un gilet de sécurité est obligatoire.**

### **VI - Parking**

Les véhicules stationnent devant ou dans l'enceinte de l'écurie et sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

**Les véhicules sont priés de faire demi-tour au niveau du portail de l'écurie et de ne pas stationner ou faire demi tour devant les maisons voisines.**

### **VII - Conditions Météo**

En cas de conditions météo ne permettant pas de monter à cheval, les cours sont maintenus, ils se déroulent en intérieur dans une pièce chauffée et sont consacrés à de la théorie (connaissance des chevaux, des disciplines équestres, des soins ...) adaptée à l'âge et au niveau des cavaliers.

### **VIII - Assurance**

L'EARL easyCheval est assurée pour garantir la responsabilité civile pour les dommages matériels et immatériels consécutifs survenus du fait de l'exercice des activités physiques et sportives pratiquées dans l'établissement. Contrat n° 191268136 souscrit auprès de GAN Assurances.

**Les adhérents doivent souscrire une licence auprès de la FFE**